

UBCI- FCP CEA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2018

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX

COMPTES SUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

I. Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du fonds « **UBCI FCP CEA** », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état du résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 5 386 520 dinars et un résultat net de l'exercice de 294 220 dinars.

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « **UBCI FCP CEA** », ainsi que sa performance financière et ses mouvements sur l'actif net pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à **l'UBCI Bourse** en tant que gestionnaire de **l'UBCI FCP CEA**. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction de l'UBCI Bourse (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction de l'UBCI Bourse (Gestionnaire de l'UBCI FCP CEA) qu'il incombe d'évaluer la capacité du fond à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le fonds ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du fonds.

Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes Professionnelles.

Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons également procédé à l'évaluation de l'efficacité des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la Loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la Loi n° 2005-96 du 18 Octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

Tunis, le 21 mars 2019

Le Commissaire aux Comptes

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN

Arrêté au 31/12/2018 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2018	31/12/2017
	<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	5 341 184,842	4 036 371,999
	a- Actions et droits rattachés		5 187 038,842	4 036 371,999
	b- Obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
	c- Autres valeurs		154 146,000	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	45 335,384	58 861,672
	a- Placements monétaires		0,000	0,000
	b- Disponibilités		45 335,384	58 861,672
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000
AC 4	Autres actifs		0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		5 386 520,226	4 095 233,671
	<u>PASSIF</u>		<u>36 015,196</u>	<u>27 897,020</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.3	25 249,164	18 594,919
PA 2	Autres créditeurs divers	3.4	10 766,032	9 302,101
	<u>ACTIF NET</u>		<u>5 350 505,030</u>	<u>4 067 336,651</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.5	5 315 279,916	4 024 167,188
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.6	<u>35 225,114</u>	<u>43 169,463</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		30,899	12,199
	b- Sommes distribuables de l'exercice		35 194,215	43 157,264
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 386 520,226	4 095 233,671

ETAT DE RESULTAT

Arrêté au 31/12/2018 en (DT)

	Libellé	Note	31/12/2018	31/12/2017
PR 1	<u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>149 848,740</u>	<u>123 681,400</u>
	Dividendes		149 848,740	123 681,400
	Revenus des obligations et valeurs assimilées		0,000	0,000
PR 2	<u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	<u>Total des revenus des placements</u>		<u>149 848,740</u>	<u>123 681,400</u>
CH 1	<u>Charges de gestion des placements</u>	3.7	<u>-98 659,365</u>	<u>-70 775,835</u>
	<u>Revenu net des placements</u>		<u>51 189,375</u>	<u>52 905,565</u>
CH 2	<u>Autres charges</u>	3.8	-18 252,367	-10 574,882
	<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>32 937,008</u>	<u>42 330,683</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		2 257,207	826,581
	<u>Sommes distribuables de l'exercice</u>		<u>35 194,215</u>	<u>43 157,264</u>
PR 4	<u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		-2 257,207	-826,581
	<u>Variation des plus ou moins values potentielles sur titres</u>		8 343,432	356 478,670
	<u>Plus ou moins values réalisées sur cession de titres</u>		272 551,351	21 936,460
	<u>Frais de négociation des titres</u>		-19 611,538	-5 512,096
	<u>Résultat net de l'exercice</u>		<u>294 220,253</u>	<u>415 233,717</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Arrêté au 31/12/2018 en (DT)

Libellé	31/12/2018	31/12/2017
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>294 220,253</u>	<u>415 233,717</u>
a- Résultat d'exploitation	32 937,008	42 330,683
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	8 343,432	356 478,670
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	272 551,351	21 936,460
d- Frais de négociation de titres	-19 611,538	-5 512,096
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>-44 796,820</u>	<u>-42 784,056</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>1 033 744,946</u>	<u>474 016,800</u>
a- Souscriptions	1 850 198,054	880 463,016
- Capital	1 646 800,000	915 500,000
- Régularisation des sommes non distribuables	196 041,501	-41 857,567
- Régularisation des sommes distribuables	7 356,553	6 820,583
b- Rachats	816 453,108	406 446,216
- Capital	729 100,000	427 100,000
- Régularisation des sommes non distribuables	83 912,018	-25 708,009
- Régularisation des sommes distribuables	3 441,090	5 054,225
VARIATION DE L'ACTIF NET	1 283 168,379	846 466,461
<u>AN4- Actif Net</u>		
a- En début de l'exercice	4 067 336,651	3 220 870,190
b- En fin de l'exercice	5 350 505,030	4 067 336,651
<u>AN5-Nombre de parts</u>		
a- En début de l'exercice	39 582	34 698
b- En fin de l'exercice	48 759	39 582
VALEUR LIQUIDATIVE	109,733	102,757
AN6 -TAUX DE RENDEMENT	7,85%	12,00%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

ARRETES AU 31-12-2018

1- PRESENTATION DU FCP

UBCI FCP CEA est un fonds commun de placement de catégorie mixte, régi par le code des organismes de placement collectif et dédié exclusivement aux détenteurs des comptes CEA (personnes physiques) et remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA.

Il a reçu l'agrément du CMF le 6 Novembre 2013 avec pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du portefeuille titres du fond est assurée par l'UBCI Bourse.

L'UBCI et l'UBCI Bourse ont été désignées distributeurs des titres d'UBCI FCP CEA.

L'UBCI a été désignée dépositaire des titres et des fonds d'UBCI FCP CEA.

2- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ET PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Exceptionnellement, le premier exercice du fond s'étend du 22 Septembre 2014 au 31 décembre 2015.

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit ;

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la côte sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésors assimilables sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions admises à la côte :

Les placements en actions admises à la côte sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31-12-2018 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

2.3 Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les bons de trésors assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2018 d'actions et droits rattachés, Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% l'Actif
Actions		4 975 280,093	5 166 042,202	95,91%
ARTES	68 542	437 055,950	427 702,080	7,94%
ATL	139 028	436 065,040	372 316,984	6,91%
ATTIJARI BANK	9 342	434 212,810	399 809,574	7,42%
ATTIJARI LEASING	16 969	311 471,290	281 515,710	5,23%
BIAT	3 865	475 602,840	461 542,840	8,57%
CARTHAGE CEMENT	100 000	193 551,100	203 500,000	3,78%
MONOPRIX	18 879	288 961,643	144 480,987	2,68%
OTH	20 000	349 992,000	319 800,000	5,94%
POULINA GP HOLD	19 508	222 816,100	242 094,280	4,49%
SAH	37 500	421 488,190	428 250,000	7,95%
SFBT	17 050	250 184,715	401 698,000	7,46%
SOMOCER	126 231	165 145,050	130 775,316	2,43%
SOTUVER	43 234	166 211,327	380 761,838	7,07%
TELNET	25 253	239 694,490	242 681,330	4,51%
TPR	76 440	264 492,356	365 765,400	6,79%
UIB	15 359	318 335,192	363 347,863	6,75%
Droit		23 246,280	20 996,640	0,39%
SAH DA 1/18	37 494	23 246,280	20 996,640	0,39%
Titres OPCVM		154 146,000	154 146,000	2,86%
UBCI UNIVERS ACTIONS SICAV	1 500	154 146,000	154 146,000	2,86%
TOTAL		5 152 672,373	5 341 184,842	99,16%

Les revenus du portefeuille titre correspondent aux dividendes des actions s'élèvent au 31-12-2018 à 149 848,740 DT

- Les entrées en portefeuille titres durant la période de 01/01/2018 au 31/12/ 2018 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition
Actions et droits	3 689 756,326
Titres OPCVM	355 252,000
Total	4 045 008,326

- Les sorties du portefeuille titres durant la période de 01/01/2018 au 31/12/2018 se détaillent ainsi :

Désignation	Coût d'acquisition	Prix de Cession	Plus ou moins-values réalisées
Actions et droits	2 547 432,915	2 817 748,266	270 315,351
Titres OPCVM	201 106,000	203 342,000	2 236,000
TOTAL	2 748 538,915	3 021 090,266	272 551,351

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2018 à 45 335,384 DT et s'analyse comme suit :

	31/12/2018	31/12/2017	% de l'actif
Disponibilités	45 335,384	58 861,672	0,84%
Total	45 335,384	58 861,672	0,84%

3.3 –Opérateurs créditeurs :

	Libelle	31/12/2018	31/12/2017
PA 1	Opérateurs créditeurs	25 249,164	18 594,919
	Frais de gestionnaire	5 049,832	3 718,725
	Frais de dépositaire	1 262,467	928,689
	Frais des distributeurs	18 936,865	13 947,505

3.4 – Autres créditeurs divers :

	Libelle	31/12/2018	31/12/2017
PA 2	Autres créditeurs divers	10 766,032	9 302,101
	Etat, retenue à la source, TFP & FOPROLOS	3 248,392	2 208,645
	Redevance CMF	433,166	322,502
	Charges à payer sur l'exercice	7 084,474	6 770,954

3.5 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2017</u>	
* Montant en nominal	3 958 200
* Nombre de titres	39 582
* Nombre de porteurs de parts	162
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	1 646 800
* Nombre de titres émis	16 468
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	729 100
* Nombre de titres rachetés	7 291
<u>Capital au 31/12/2018</u>	
* Montant en nominal	4 875 900
* Nombre de titres	48 759
* Nombre de porteurs de parts	217

La variation de l'actif net de l'exercice allant du 01/01/2018 au 31/12/2018 s'élève à 1 283 168,379 dinars.

Le nombre de parts de UBCI FCP CEA au 31/12/2018 est de 48 759 contre 39 582 au 31/12/2017.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de l'exercice au 31/12/2017</u>	<u>4 024 167,188</u>	<u>4 024 167,188</u>
<u>Souscriptions de l'exercice</u>	<u>1 646 800,000</u>	<u>1 646 800,000</u>
<u>Rachats de l'exercice</u>	<u>-729 100,000</u>	<u>-729 100,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>373 412,728</u>	<u>408 637,842</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	8 343,432	8 343,432
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	272 551,351	272 551,351
- Frais de négociation des titres	-19 611,538	-19 611,538
- Régularisation des sommes non distribuables	112 129,483	112 129,483
- Sommes distribuables		35 225,114
<u>Montant fin de l'exercice au 31/12/2018</u>	<u>5 315 279,916</u>	<u>5 350 505,030</u>

3.6 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 31/12/2018 s'élèvent à 35 225,114 DT contre 43 169,463 DT au 31/12/2017 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2018	31/12/2017
Somme distribuables des exercices antérieurs	30,899	12,199
Résultat d'exploitation	32 937,008	42 330,683
Régularisation du résultat d'exploitation	2 257,207	826,581
Total	35 225,114	43 169,463

3.7 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion et de distribution conclues entre UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
CH 1 Charges de gestion des placements	98 659,365	70 775,835
Rémunération du gestionnaire	19 731,876	14 155,181
Rémunération du dépositaire	4 932,988	3 538,802
Rémunération des distributeurs	73 994,501	53 081,852

3.8 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	31/12/2018	31/12/2017
CH 2 Autres charges	18 252,367	10 574,882
Redevance CMF	4 932,988	3 538,802
Services bancaires et assimilés	3 562,929	2 918,880
Abonnement des charges budgétisées	9 756,450	4 117,200

Les charges budgétisées se détaillent comme suit :

Libellé	Période du 01.01.18 au 31.12.18	Période du 01.01.17 au 31.12.17
Abonnement des charges budgétisées	9 756,450	4 117,200
Frais bancaires	94,430	104,420
Publication BO CMF	500,500	-399,000(*)
Honoraires CAC	6 781,000	6 720,500
Publication JORT	0,000	-4 500,000(*)
ALPHA MENA	2 380,500	2 721,000
Autres	0,020	-529,720(*)

(*) c'est le reliquat du budget de l'année précédente.

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UBCI BOURSE est le gestionnaire d'UBCI FCP CEA et sa mission couvre :

- * La constitution et la gestion du portefeuille d'UBCI FCP CEA,
- * la gestion administrative et comptable de FCP et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UBCI BOURSE, gestionnaire d'UBCI FCP CEA, a conclu avec l'Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt et de gestion aux termes de laquelle elle confie à l'UBCI la mission de dépositaire de titres et de fonds d'UBCI FCP CEA.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net d'UBCI FCP CEA. Cette rémunération prélevée quotidiennement, est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UBCI BOURSE et l'UBCI ont pour mission la commercialisation et la distribution des parts d'UBCI FCP CEA auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de leurs prestations, les distributeurs perçoivent une commission de distribution au taux de 1,5% TTC l'an de l'actif net d'UBCI FCP CEA partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération prélevée quotidiennement est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

5. DONNEES PAR PARTS ET RATIOS PERTINENTS :

Données par part	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des placements	3,073	3,125	3,683	3,030
Charges de gestion des placements	-2,023	-1,788	-1,747	-1,659
Revenu net des placements	1,050	1,337	1,936	1,371
Autres produits	0,000	0,000	0,000	0,000
Autres charges	-0,374	-0,267	-0,598	-0,457
Résultat d'exploitation	0,676	1,069	1,338	0,915
Régularisation du résultat d'exploitation	0,046	0,021	-0,017	-1,030
Somme distribuables de l'exercice	0,722	1,090	1,322	-0,115
Variation des (+) ou (-) valeurs potentielles sur titres	0,171	9,006	6,871	-14,573
(+) ou (-) valeurs réalisées sur cession de titres	5,590	0,554	-3,058	-0,559
Frais de négociation de titres	-0,402	-0,139	-0,272	-0,433
(+) ou (-) V. sur titres et Fr. de Nég.	5,359	9,421	3,541	-15,565
Résultat net de l'exercice	6,034	10,490	4,879	-14,651
Droits d'entrées et droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	5,359	9,421	3,541	-15,565
Régularisation du résultat non distribuable	1,986	0,627	0,917	2,726
Sommes non distribuables de l'exercice	7,344	10,048	4,458	-12,840
Distribution de dividendes	1,090	1,206	0,000	0,000
Valeur liquidative	109,733	102,757	92,825	87,045
Ratios de gestion des placements				
Charges de gestion de placements /actif net moyen	2,00%	2,00%	2,00%	2,56%
Autres charges/actif net moyen	0,37%	0,30%	0,69%	0,71%
Résultats distribuables de l'exercice /actif net moyen	0,67%	1,20%	1,53%	1,41%
Actif net moyen	4 935 060,461	3 539 463,525	3 030 097,838	1 842 456,619
Nombre de parts	48 759	39 582	34 698	28 458